

**L'université de Bourgogne recrute :**  
**Un responsable administratif**

**Localisation du poste :** IUT Auxerre

**FONCTIONS :**

- Responsable administratif du site universitaire d'Auxerre
- Adjoint au responsable administratif de l'IUT de Dijon/Auxerre

**MISSIONS :**

Activités principales

- Veiller au bon fonctionnement et au bon déroulement des tâches administratives du site d'Auxerre
- Organiser les conseils de site, préparer et suivre le budget du site
- Assurer le fonctionnement des affaires générales des trois départements
- Mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité et suivre leur application
- Suivre l'état et la maintenance des locaux
- Mettre en place les élections universitaires

**CONNAISSANCES SOUHAITEES :**

- Connaître le système éducatif français et de l'enseignement supérieur
- Connaître les grands principes du droit budgétaire
- Maîtriser les techniques de communication écrites et orales

**SAVOIR FAIRE :**

- Savoir organiser le travail, encadrer et animer une équipe
- Savoir veiller au respect des réglementations et procédures
- Savoir organiser la continuité du service public
- Connaître l'environnement bureautique et informatique et les outils de gestion

**SAVOIR ETRE :**

- Savoir être disponible, à l'écoute de ses interlocuteurs
- Savoir gérer les situations conflictuelles
- Savoir motiver et dynamiser une équipe

**Rémunération :** 1733 euros brut mensuel

**Contrat :** dès que possible et jusqu'au 31 août 2018, renouvelable

**POSTE OUVERT AUX PERSONNES VALIDES OU EN SITUATION DE HANDICAP**

Les candidatures, qui comporteront une lettre de motivation et un Curriculum Vitae, sont à adresser **PAR MAIL UNIQUEMENT** (lettre et CV dans un unique dossier) en précisant clairement l'intitulé de l'offre ou sa référence Pôle Emploi dans le sujet du mail.

à

[Catherine.pagot@u-bourgogne.fr](mailto:Catherine.pagot@u-bourgogne.fr)

**Date limite de réception des candidatures : vendredi 18 mai 2018**

**Les candidats retenus pour un entretien seront convoqués par mail exclusivement ; en cas de non réponse dans un délai de six semaines, merci de considérer que votre candidature n'est pas retenue mais sera conservée pour une durée de six mois.**